

LAISSEZ-VOUS GUIDER

Selon les besoins, vous vous adresserez :

1) à la Conseillère Principale d'Education

- retards, absences et billets d'entrées en cours : vous munir de votre carnet de correspondance
- En cas d'absence de la CPE, adressez-vous au Secrétariat.
- Problèmes de vie scolaire.

2) au Professeur Principal

- tous problèmes liés aux résultats scolaires, ambiance de classe...
- documents qu'il vous aura demandé,
- problème familial ayant des répercussions sur le comportement scolaire,
- demande de rendez-vous avec les parents,
- conseils relatifs à l'orientation, l'amélioration des résultats...

3) à la Secrétaire

- dossier scolaire et pièces demandées liées à la scolarité
- Dossier d'aide (Fonds Social Collégien, Bourses nationales et départementales...)
- rendez-vous avec le Conseiller d'Orientation, l'Assistante Sociale...

4) à l'intendance

- tout problème financier (règlement de la demi-pension, amendes manuels scolaires...)
- changement de régime : demi-pensionnaire/externe.
- Exéat (certificat permettant de changer d'établissement).

5) à l'Assistant Social

- demande d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Fonds Social Collégien.
- tous problèmes liés aux sévices, agressions...

6) à l'infirmière

- tous problèmes de santé. Carnet de vaccination.
- tous problèmes liés aux sévices endurés ou prévisibles.

7) au C.D.I

- prêt de livres, échanges...
- documents relatifs à une recherche